

Réunion du Conseil Municipal

du 23 juin 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 23 juin 2015 à 18H30 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Projet « Petites Cités de Caractère » vente terrasses rue des Petites Voies
2. Maison des services publics-la Poste
3. Chemins et travaux
4. Bassins, plantations place de la Poste
5. Divers
6. Informations

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND,
Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Absente excusée : Mme Marie Thérèse PIERRON qui a donné pouvoir à Mme Cécile CREUZON

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

1) Projet « Petites Cités de Caractère » vente terrasses rue des Petites Voies :

C'est un label d'homologation des communes rurales pour valoriser les petites communes riches par leur histoire, leur implantation et leur patrimoine. Les critères d'admission pour ce label sont :

- ⇒ Commune de moins de 6 000 habitants
- ⇒ Le bourg doit être sous la protection des monuments historiques
- ⇒ Le bourg doit être identifié, dense
- ⇒ Le bourg doit avoir une fonction urbaine de centralité (collège, gendarmerie etc...)
- ⇒ Présentation d'un projet

Ce label national sélectionne les communes ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine qui doit servir de levier de développement. Cet hiver, une réunion a eu lieu entre l'Office de Tourisme et la Commune au cours de laquelle a été décidée la mise en valeur des « jardins-terrasses » comme projet structurant.

Parallèlement est arrivée en mairie une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles cadastrées section AB n^{os} 71-72-73 et 74 (terrasses reliant la Grande rue du Puy et la rue des Petites Voies) situées dans la zone du Droit de Prémption Urbain : M. Jean-Michel NORRE est vendeur pour 2000.00 € M. Arnaud AUBELLE est acquéreur.

Après en avoir délibéré, à la question « acceptez-vous que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain ? », le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoir à madame le maire pour signer la vente.

2) Maison de Services au Public (La Poste) :

Madame le Maire a été contactée par la Poste suite à une volonté gouvernementale de créer des Maisons de Services au Public (M.S.P.) en zone rurale. L'établissement postal de Chambon a été sélectionné pour devenir une M.S.P. Des partenariats avec les services publics doivent être signés.

Le coût de l'aménagement des locaux n'incombe pas à la commune. Les opérateurs paieront un loyer modéré à la Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette demande à l'unanimité tout en regrettant que la poste en arrive là.

3) Chemins ruraux :

Le Grand Lut : il y a un problème ancien d'évacuation des eaux pluviales : des devis vont être demandés à des entreprises compétentes. La commission a constaté sur place que des tuyaux étaient écrasés et qu'un fossé était bouché : des contacts seront pris avec le propriétaire riverain afin de déterminer la prise en charge des travaux.

L'Age : le drain acheté par le riverain a été posé et le puits dégagé par les employés communaux.

Rière : la route communale trop étroite rend le passage des engins agricole difficile très près d'une maison d'habitation. Madame le Maire a rencontré les propriétaires, le dossier est en attente d'une proposition de leur part.

La Bessède :

⇒ Un chemin communal a disparu depuis plus de 10 ans : suite à une rencontre sur place, il a été demandé au propriétaire de le rematérialiser par une clôture, il a donné son accord verbal. Un courrier officiel lui a été adressé pour fixer l'échéance des travaux au 30 septembre 2015, date convenue avec lui.

⇒ Un chemin communal en cul de sac a été incorporé à une parcelle agricole. Madame le Maire a proposé au propriétaire de l'acheter, il a fait un courrier en ce sens. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, il sera procédé à une enquête publique.

⇒ Le propriétaire demande aussi par courrier l'autorisation de poser une barrière à ouverture facile avec un panneau « refermer après usage ». Le Conseil donne son accord une fois que le problème du chemin aura été résolu.

Saint Sornin : un courrier a été envoyé au propriétaire de la parcelle n° 195 lui demandant d'élaguer sa haie à droite en descendant. Il s'est engagé oralement à effectuer ces travaux d'ici la fin de l'été.

Etude sur l'inventaire des chemins ruraux : M. Claude TOURAND se charge de ce dossier avec mesdames Marie-Chantal SIMONNET, Maria DUSSAT et messieurs Claude STEINER, Olivier NORE et Serge SAINTIGNY.

4) Bassins, plantations place de la Poste :

Bassins : Il y a toujours des problèmes de fuites. Un joint polymère a été posé sur le bassin miroir. Si cela n'est pas suffisant, de la résine sera étendue sur la totalité de la surface.

Plantations : Le paysagiste est venu se rendre compte de l'état des plantations. Des problèmes ont été constatés (lieries, arbres, gazon peuplé de mauvaises herbes). L'entreprise « Lesbojardins » et le paysagiste reviendront à l'automne pour faire le point et remplacer les plantations défectueuses.

Autres plantations :

Monsieur RIVIERE de l'Office National des Forêts (O.N.F.) est venu à Chambon avec un spécialiste des arbres.

Place des platanes : il ne faut rien faire et surtout ne pas les traumatiser en changeant les habitudes d'entretien car ils se sont adaptés au milieu. L'arbre mort place des platanes sera

laissé en l'état.

Arbres sur le quai Aimé Manairaud : il faut réfléchir pour remplacer les arbres morts.

Marronniers route d'Evaux les Bains : les employés communaux ôteront les branches mortes.

5) Divers :

Crédit Agricole : Les travaux ont été réalisés sans tenir compte des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.). Une réunion a eu lieu en présence du Maire, de l'A.B.F. et du chargé du patrimoine au sein du Crédit Agricole. L'architecte des Bâtiments de France remet en cause la qualité des travaux effectués sans autorisation (pose de fenêtres en PVC et peinture extérieure) et exige une déclaration préalable pour rectifier tous les manquements aux règles d'urbanisme imposées dans la commune.

Ecluse de la Pouge : Madame le Maire donne lecture de l'acte notarié par lequel la famille AUBELLE a cédé, en 1970, son écluse à la commune de Chambon sur Voueize.

En novembre 2014, la société Altopower est venue pour étudier la possibilité d'installer une micro centrale électrique. Cette société gérante et la société Aigueforce qui propose d'installer une micro centrale ont été reçues par Madame le Maire.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal « Etes-vous d'accord pour autoriser l'étude du projet construction et d'installation d'une micro centrale sur l'écluse de la Pouge ? »

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal répond oui à 10 voix, non à 4 voix et blanc à 1 voix. Madame le Maire rencontrera les familles AUBELLE et LESCURE pour évoquer ce projet.

Bâtiment LAMOISE (526 m²) : Madame le Maire a téléphoné au propriétaire, pour discuter le prix de vente fixé à 70 000.00 € Ce dernier a accepté de céder, à ce prix, le bâtiment et tout le matériel.

Madame le Maire précise que la Communauté de Communes Evaux Chambon a renoncé à sa compétence « développement économique » afin que la commune puisse réaliser cet achat.

Il est nécessaire de faire un inventaire avec les Conseillers Municipaux afin de déterminer le mode et l'opportunité de vente de ce matériel.

Maison JEAN : Un géomètre a réalisé un document d'arpentage afin de déterminer la surface de la parcelle 142 achetée par le nouvel acquéreur. Les employés communaux ont débarrassé la maison afin de permettre la vente qui est prévue cet été. Le deuxième lot est composé d'un terrain constructible de 2 318 m² et d'un terrain pentu de 710 m².

Le Conseil Municipal propose dans un premier temps de vendre le terrain constructible puis par la suite la parcelle restante. La demande d'un riverain concernant l'achat de parcelles dans ce secteur sera examinée ultérieurement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Lotissement du Pré Saint Vincent : Madame Sandra CHARRIERE n'achète plus le terrain de 1 135 m² situé dans le lotissement du Pré Saint Vincent. Il est donc à nouveau libre à la vente au prix de 10.00 €/m².

Office de Tourisme : L'Office de Tourisme doit mettre en place un accès internet via la technologie WIFI sur l'ensemble du territoire. La mise en service s'élève à 99.00 €HT et le forfait mensuel de location à 10.90 €HT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge le forfait mensuel.

La commune accepte, à l'unanimité, de payer le remplacement de la fenêtre fracturée pour un montant de 989.02 €TTC.

Les Offices de Tourisme ne sont plus classés en « étoile » mais en « catégorie ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dossier de demande de classement en catégorie III présenté par l'Office de Tourisme de Chambon sur Voueize.

Jeunesse Sportive Chambonnaise (J.S.C.) : les Conseillers Municipaux remercient le club pour l'invitation au repas. Pour les 70 ans du club, l'association demande une participation financière de la commune pour le vin d'honneur.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 200.00 €

Cultures en Marche : L'association a souhaité mettre en place un point « Bouquins'lib » dans la ville et propose d'utiliser les cabines téléphoniques de la place de la Promenade. Les employés municipaux poseront des étagères afin de disposer les livres.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Kathrina Elsner a réalisé un tableau de 2.00 X 1.50 m avec des appareils photos jetables peints représentant la Grande rue du Faubourg Saint Martial. Elle propose de l'exposer dans Chambon. Les conseillers municipaux intéressés seront invités à déterminer l'emplacement exact de son installation.

Creusalis : Madame le Maire rencontrera le Président et le Directeur de Creusalis en juillet pour parler de la démolition de la barre H.L.M. et la reconstruction de logements individuels.

FREDON Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du limousin) pour 50.00 € La FREDON œuvre étroitement avec les collectivités pour les aider à mettre en place une démarche d'amélioration des pratiques phytosanitaires et de réduction des pesticides.

L'auberge de la Voueize ne figure pas dans la dernière publication du « Pays du Limousin ». Le Conseil Municipal prend note de cette erreur et charge Madame le Maire de contacter le journal pour obtenir un geste commercial de réparation.

L'association « L'App'art » demande l'autorisation de faire deux marchés nocturnes les vendredis 10 juillet et 21 août et de fermer la route à la circulation.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Signalétique :

- 1) Les élus valident le dossier de signalisation verticale préparé par la commission des travaux.
- 2) Une liste concernant la signalétique des routes départementales sera communiquée à Nicolas SIMONNET.

Demandes de mise à disposition de salles communales aux associations : une réunion est programmée mercredi 1^{er} juillet 2015 à 19 heures avec les trois associations (Assos Motarde, Basket Club, Echiquier de Combraille) qui souhaitent un local.

6) Informations :

- Un conseiller demande si la commune d'Evaux les Bains a répondu au courrier concernant les enfants d'Evaux scolarisés à Chambon. N'ayant aucune réponse, Madame le Maire reprendra contact avec Monsieur le Maire d'Evaux.
- Un conseiller demande que la commune désolidarise la Maison de Santé pluridisciplinaire (M.S.P.) de Chambon de la Communauté de Communes.
- Un petit congélateur sera acheté pour la salle des associations.

- Les panneaux du 3^{ème} Village préféré des français sont arrivés.
- Le Conseil Municipal accepte de payer une plaque en hommage à monsieur Pierre CHARTIER, peintre, qui sera installée sur la façade de la maison où il a vécu 12, rue des Fossés.
- Madame PAROUTY remercie la mairie, au nom de tous les jardiniers, pour le remplacement de la pompe alimentant les jardins route de Lépaud.
- La Banda Follet remercie la mairie pour son accueil lors de la fête patronale.

La séance est levée à 22H00.

Le Maire,
Cécile CREUZON

La Secrétaire,
Maria DUSSAT